

CONVOCAATION

Le Conseil municipal est convoqué en réunion ordinaire le mardi 6 décembre 2016 à 20 h 30.

Allerey-sur-Saône, le 1^{er} décembre 2016,

Le Maire,
Jean-Paul DICONNE

COMPTE-RENDU DE LA REUNION

DU CONSEIL MUNICIPAL DU 6 DECEMBRE 2016

AFFICHAGE DE L'ORDRE DU JOUR DE CETTE REUNION :

1^{ER} décembre 2016

L'an deux mille seize et le six décembre à vingt heures trente le Conseil Municipal d'ALLEREY SUR SAONE régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Jean-Paul DICONNE, Maire.

Présents : Stéphanie CARMILLET, Jocelyne CLEMENT, Manuel DESCHAMPS, Bernadette GIRARDEAU, Michel LAUQUIN, Gérard MICONNET, Sophie MILLION, Philippe PERONNET, Sandra PRATS, Michel ROY.

Absents excusés : Marie-Laure BLANCHARD (pouvoir à Sandra PRATS), Jean-Pierre LAPALUS (pouvoir à Jean-Paul DICONNE), Pierre RAGEOT (pouvoir Jocelyne CLEMENT)

Secrétaire de séance : M. Michel ROY

Monsieur le Maire ouvre la séance à 20 h 30.

Le compte rendu de la séance précédente, après lecture, est approuvé à l'unanimité.

1- Contrat d'accompagnement dans l'emploi

La délibération du 6 novembre 2015 créant le poste d'agent d'entretien polyvalent dans la cadre du dispositif contrat d'accompagnement dans l'emploi et autorisant le renouvellement du contrat de travail pour une durée de 12 mois prévoyait un temps de travail de 24 h.

Après proposition de M. le Maire, et au vu de la qualité du travail et du dévouement de l'agent, l'ensemble des membres du Conseil, à l'unanimité :

- Fixe la nouvelle durée du travail à 35 heures par semaine,
- Attribue le versement d'une prime annuelle de 450 €/an calculée au prorata du temps de travail pour l'agent technique employé sous contrat de droit privé depuis le 1er décembre 2015,
- Autorise M. le Maire à signer l'avenant correspondant au contrat incluant ces nouvelles modalités.

2 – Vente des peupliers

Il est rappelé que les peupliers communaux situés sur la parcelle ZD 1 et ZH 41 doivent être vendus.

Afin de pouvoir effectuer cette vente les services de l'Office National des Forêts avaient été contacté en 2014 mais la vente ne s'est jamais réalisée.

La société La Palette Comtoise – SARL JACQUOT-BAUDIER de CRAMANS (39) a fait une offre à la commune avec un abattage prévu en juin 2017.

Le conseil municipal, à l'unanimité :

- Décide de vendre les peupliers communaux situés en bordure de la Dheune sur les parcelles ZD1 et ZD 41
- Accepte le devis présenté par la SARL JACQUOT-BAUDIER pour un montant de 2 509 €.
- Autorise le maire à signer les documents relatifs à cette vente et à traiter cette opération.

3 – Participations scolaires

Après présentation par M. Le Maire des données relatives aux frais de fonctionnement des écoles au titre de l'année scolaire 2015-2016, le conseil municipal, à l'unanimité vote les participations scolaires pour les élèves des communes extérieures fréquentant les écoles maternelle et élémentaire de la commune à :

- 1 109.72 € pour un élève de l'école maternelle,
- 255.98 € pour un élève de l'école primaire,
- 2.43 € par repas et par élève fréquentant la cantine scolaire,
- 130.58 € pour un élève participant aux nouvelles activités périscolaires.

Cette somme sera réclamée au mois de juin 2017.

4 – Unité de production et de valorisation de Biogaz agricole sur le territoire de Ciel

La SAS METHANERGIE CIEL à Ciel a sollicité l'enregistrement d'une unité de production et valorisation de Biogaz agricole sur le territoire de la commune de Ciel.

Une consultation du public d'une durée de 4 semaines est en cours (du 05/12/16 au 05/01/17). L'avis annonçant l'ouverture de cette consultation au public est affiché en mairie. Le conseil municipal doit émettre également un avis.

Cette unité produira de l'énergie renouvelable à partir de substrats organiques, par la production du biogaz (bio méthane) qui sera vendu à GRDF.

En termes de diminution de gaz à effet de serre, l'installation permettra d'économiser environ 1 500 tonnes équivalent CO2 par an, grâce à la valorisation du méthane généré par les effluents d'élevage.

Elle permettra de répondre aussi à une forte attente de la part des éleveurs sur l'amélioration de la valorisation de leurs effluents et le retour au sol des matières organiques.

Les déchets organiques qui sont actuellement transportés sur de longues distances et subissent des traitements plus ou moins bien adaptés seront valorisés.

Les membres du Conseil municipal, à l'unanimité, émettent un avis favorable à l'implantation d'une unité de méthanisation à Ciel.

5 – Questions diverses

- En ce qui concerne le compte-rendu des décisions prises par le Maire dans le cadre de la délégation (Article L. 2122-22 du CGCT Code Général des Collectivités Territoriales) l'assemblée est informée :
 - que le maire a renouvelé les baux pour les pâturages communaux arrivés à échéance en novembre 2016,
 - que le maire a renoncé à exercer le droit de préemption urbain suite aux dépôts des déclarations d'intention d'aliéner (DIA) concernant les biens suivants :

Propriétaires sortants	Situation du bien
Niquet Bernard et Guepey Yvette	Le Grand Pussey
Perrier Francis et Page-Perroux Isabelle	9 rue de la Lisselle
Commaret Cyrille	6 rue de la Gare

- Monsieur le Maire de Verdun-sur-le-Doubs a contacté notre collectivité pour un problème de sureffectif dans son école. Il nous proposerait d'accueillir des enfants de l'école de Bragny-sur-Saône. Cela pose le problème du transport scolaire. Ce dossier sera étudié avec Madame le Maire de Bragny-sur-Saône.
- Monsieur le Maire évoque les actes de vandalisme dont la commune a été victime les 25 et 26 novembre dernier. Une plainte a été déposée à la gendarmerie. Le sinistre a été déclaré à auprès de notre assureur pour les dégâts suivants :
 - salle des fêtes : dauphin arraché sur une gouttière, plaque de regard cassée, pierres enlevées d'un mur,
 - city-stade : panneau de signalisation à l'entrée arraché, filets des deux buts découpés et un morceau brûlé sur le sol,
 - panneau stop route de Baignant arraché.

Le mobilier urbain n'est pas couvert par notre assurance, et une franchise de 277 € est applicable pour le reste. Le matériel nécessaire pour les réparations de la salle des fêtes a été acheté. Le montant étant inférieur à la franchise, l'assurance ne couvrira pas cette dépense.

- Aménagement de la place de l'Avenir, sécurisation et projet de travaux d'écoulement d'eaux pluviales route de Chalon et Route de Beaune : les services du Grand Chalon étudient ces dossiers et nous feront parvenir prochainement leurs préconisations.
- Mise aux normes accessibilité de la mairie et de la cantine : les travaux de réalisation de mise aux normes de ces bâtiments sont presque terminés.

La séance est levée à 22 h 15. La date du prochain conseil est fixée au mardi 17 janvier 2017 à 20 h 30.

Vu par nous Jean-Paul DICONNE, Maire d'ALLEREY SUR SAONE, pour être affiché à la porte de la mairie le mercredi 7 décembre 2016, conformément aux prescriptions de l'article 56 de la loi du 5 août 1884.